

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2012

L'an deux mille douze, le vingt-sept janvier à 19h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 21 janvier 2012, s'est réuni en salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel TISON, Maire.

## Etaient présents :

Mmes et MM. Jean-Michel TISON, Jean SEURON, Nicole BETREMA, Gilbert LAINE (procuration de Roland PONSOT), Christine LE PESSEC (procuration de Carole PLACIDE), Dany D'AMICO, Eric DELVAUX (procuration de Fabien LUSSIEZ), Chantal DESVIGNES, Claude REGNIEZ.

## Absent(es) excusé(es) :

Mmes et MM. Fabien LUSSIEZ (procuration à Eric DELVAUX), Michel POULAIN, Roland PONSOT (procuration à Gilbert LAINE), Carole PLACIDE (procuration à Christine LE PESSEC).

## Absents :

MM. Yannick LECLERC, Ludovic BLIMER

Secrétaire de séance : M. Jean SEURON

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2011, qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

Aucune observation n'est formulée.

## Décision du Conseil municipal :

*A l'unanimité, le Conseil approuve le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2011.*

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

### 1. RAPPORT D'ACTIVITE DU SIDEGAV

Monsieur le Maire fait part de la demande qui lui a été formulée par le SIDEGAV, de porter à la connaissance du Conseil les documents suivants :

- compte rendu annuel de la distribution d'énergie électrique
- rapport de l'agent de contrôle du syndicat sur la distribution d'énergie électrique
- compte rendu annuel d'activité de la distribution de gaz naturel
- rapport de l'agent de contrôle sur la distribution de gaz naturel

Il est procédé à la distribution des documents concernés. Un exemplaire sera remis aux conseillers absents sur simple demande.

## **2. INFORMATION : RESULTAT DE LA COLLECTE DEPARTEMENTALE DES PAPILLONS BLANCS**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil un courrier du 15 décembre 2011, par lequel l'association « Les Papillons Blancs de Denain et Environs » fait part du résultat de la collecte organisée les 10 et 11 septembre : 26.811,14 euros au total, dont 30 euros dans la commune.

## **3. NOUVELLES CONVENTIONS DE MEDECINE PREVENTIVE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a conclu une convention de médecine préventive avec le Centre de Gestion du Nord, afin de satisfaire à ses obligations légales en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Monsieur le Maire ajoute que le maintien des engagements du Centre de Gestion en la matière suppose la conclusion d'une nouvelle convention portant le coût horaire de la visite médicale à 52 euros contre 50 euros précédemment.

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

### **Décision du Conseil municipal :**

*A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la conclusion d'une nouvelle convention de médecine préventive avec le Centre de Gestion du Nord et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférant.*

## **4. NOUVELLES CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT DE PREVOYANCE DE LA MNT (MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a conclu, en 2009, un contrat « maintien de salaire » destiné à compenser les pertes de salaire et de pension de retraite consécutives à la maladie, la longue maladie ou l'invalidité.

Monsieur le Maire indique que ce contrat doit faire l'objet de la signature de nouvelles conditions particulières, au regard de 2 éléments nouveaux :

- la mise en place de la « prime de fonction et de résultat » à la place de l'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) pour le secrétaire général
- la baisse du taux de cotisation de 1,14% à 1,10%, conséquence directe de l'instauration de la journée de carence pour les fonctionnaires, soit une économie potentielle de 161 € par an.

Monsieur le Maire sollicite la décision du Conseil.

### **Décision du Conseil municipal :**

*A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la mise en place de nouvelles conditions particulières au contrat de prévoyance en cours entre la commune et la Mutuelle Nationale Territoriale et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférant.*

## **5. NOUVEAU CONTRAT DE SUIVI DE PROGICIELS**

Monsieur le Maire indique au Conseil que le contrat de suivi de progiciels, intégrant la mise à jour, la maintenance et l'assistance téléphonique des logiciels « Magnus » utilisés par les services de la commune, est arrivé à échéance le 31 décembre 2011.

Il ajoute que le maintien des prestations suppose la conclusion d'un nouveau contrat d'une durée de 3 ans avec la société Berger Levraut, pour un coût de 1881,80 euros en 2012 (contre 1849,69 € en 2011) et sollicite le vote du Conseil sur ce point.

### **Décision du Conseil municipal :**

*A l'unanimité, le Conseil accepte la conclusion d'un nouveau contrat de suivi de progiciels d'une durée de 3 ans avec la société Berger Levraut et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférant.*

## **6. AVIS SUR L'ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE MAMETZ AU SIDEN SIAN**

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier du SIDEN SIAN en date du 19 janvier 2012 par lequel l'avis de la commune est sollicité sur l'adhésion du syndicat mixte de la région de Mametz au SIDEN SIAN pour les compétences assainissement collectif, assainissement non collectif et eau potable et industrielle.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil.

### **Décision du Conseil municipal :**

*A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable à l'adhésion du syndicat mixte de la région de Mametz au SIDEN SIAN pour les compétences assainissement collectif, assainissement non collectif et eau potable et industrielle.*

## **7. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE SCOT DU CAMBRESIS**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil une lettre en date du 30 novembre 2011 par laquelle le syndicat mixte du Cambrésis soumet à la commune le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Cambrésis arrêté.

A cet effet, les éléments permettant aux conseillers de prendre connaissance de ces documents ont été diffusés.

Ces documents déclinent les objectifs suivants :

1. Maintenir et renforcer les grands équilibres du Cambrésis
2. Préserver l'avenir et améliorer le cadre de vie des habitants
3. Adapter les modes de transport aux nouvelles réalités des déplacements
4. Réunir les conditions d'un nouvel art d'habiter ensemble
5. Mettre en place les nouvelles conditions d'un développement économique facteur d'emplois

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur ce point.

**Décision du Conseil municipal :**

*A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis.*

**8. AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'entre la clôture d'un exercice et le vote du budget suivant, les dépenses d'investissement ne peuvent être engagées et mandatées qu'en application d'une délibération prévoyant l'affectation de ces dépenses, et dans la limite du quart des crédits d'investissement (hors remboursement d'emprunt) budgétés l'année précédente.

Monsieur le Maire invite le Conseil à adopter une telle délibération, de manière à terminer les travaux en cours sur le logement vacant et à engager les études et missions restant à réaliser avant le démarrage des travaux de création des commerces.

Il ajoute qu'au regard du montant des crédits d'investissement (hors remboursement d'emprunt) budgétés en 2011 (1.484.091,20 €), le montant maximum pouvant être autorisé est de 371.022,80 €.

Monsieur le Maire propose les affectations suivantes :

<b>Opération</b>	<b>Dépense</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
Rénovation logement vacant	Réparations toiture	2135	5 000,00 €
Rénovation logement vacant	Electricité et sanitaires	2135	12 000,00 €
Commerces	Contrôle technique (rapport initial)	2031	8 000,00 €
Commerces	Etude de sol	2031	8 000,00 €
Commerces	Raccordement électrique	21534	40 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>73 000,00 €</b>

**Décision du Conseil :**

*Par 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les crédits d'investissement proposés.*

## **9. TRAVAUX SUR UN LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision prise de rénover un des logements communaux vacants.

Dans le cadre de cette rénovation, Monsieur le Maire soumet au Conseil les offres qu'il a reçues pour la réparation de la toiture, la rénovation de l'électricité ainsi que la mise en place de nouveaux sanitaires.

### **• Rénovation de la toiture :**

Les propositions reçues sont les suivantes :

- Art Toit : 4.646,79 euros TTC
- Couverture Avesnoise : 3.220,70 euros TTC
- Gourdin : 4.713,07 euros TTC

### **Décision du Conseil municipal :**

*A l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre moins disante de Couverture Avesnoise pour un montant de 3.220,70 euros TTC.*

*Il sera veillé à la mise en place effective d'une garantie décennale.*

### **• Rénovation de l'électricité**

Les propositions reçues sont les suivantes :

- SAIEE : 9.093,45 euros TTC
- Au Confort Avesnois : 5.629,98 euros TTC
- Lefevre Elec : 4.629,47 euros TTC

### **Décision du Conseil municipal :**

*Eu égard au manque de précision de l'offre proposée par Lefèvre Elec concernant le matériel installé, le Conseil municipal décide de retenir l'offre mieux disante de la société Au Confort Avesnois pour un montant de 5.629,98 euros TTC.*

### **• Mise en place de nouveaux sanitaires :**

- Au Confort Avesnois : 4.302,81 euros TTC
- Lefevre Elec : 3.110,43 euros TTC

### **Décision du Conseil municipal :**

*Eu égard à l'absence d'offre de SAIEE et au manque de précision de la part de Lefevre Elec concernant le matériel installé, le Conseil municipal décide de retenir l'offre mieux disante de la société Au Confort Avesnois, pour un montant de 4.302,81 euros TTC.*

## **10. REPARATION DE LA TOITURE DE LA POSTE : DEVIS COMPLEMENTAIRE**

Lors de la réparation de la toiture de la Poste, il a été constaté qu'une descente de gouttière était à changer.

Un devis complémentaire de 171,26 euros est donc proposé au Conseil

Monsieur le Maire invite le Conseil à refuser ce devis, les travaux supplémentaires correspondant à celui-ci ayant été effectués sans autorisation de la commune.

### **Décision du Conseil municipal :**

*A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas donner suite au devis proposé par les établissements Gourdin.*

## **11. INFORMATION : PROJET COMMERCES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil des évolutions récentes du dossier de création de 4 commerces et de 8 logements.

Les appels d'offres concernant les travaux de réhabilitation et la création du parking attenant aux commerces ont été lancés pendant l'été 2011. Les plis ont été ouverts et les clauses de négociation ont été appliquées.

Les marchés n'ont cependant pas été attribués, vu l'absence de réponse satisfaisante de la part des établissements de crédit aux sollicitations que leur a adressées la commune pour la contractualisation d'un emprunt et d'une ligne de trésorerie.

L'ouverture d'une ligne de trésorerie constituait, en effet, la solution à privilégier pour régler les dépenses dans l'attente des subventions. Toutefois, la commune ne peut y recourir dans le cas d'espèce, vu l'impossibilité de présenter les justificatifs de recettes à venir (arrêtés attributifs de subventions) exigés par les établissements de crédit pour ouvrir une ligne de trésorerie.

En effet, les délais d'instruction (jusqu'à un an pour le FISAC) s'avèrent trop longs pour retarder d'autant le démarrage de l'opération, vu notamment la situation d'attente des commerçants avec lesquels une négociation a été engagée.

La commune doit donc recourir à un emprunt à long terme pour compenser les recettes non acquises à court terme.

Le plan de financement prévisionnel ci-après fait apparaître, d'une part, le financement prévisionnel global et, d'autre part, l'emprunt nécessaire :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants	Emprunt nécessaire
Foncier	235 000,00	FEDER	380 000,00	380 000,00
Travaux	1 109 558,20	FISAC	308 360,00	308 360,00
Honoraires	122 892,38	Fonds propres réglés	255 000,00	0
Assurance	16 157,37	Fonds propres à régler	348 594,00	0
		Emprunt	18 330,63	18 330,63
		Dotation de solidarité	200 000,00	100 000,00
		FDST	24 741,00	
		FCTVA	193 309,48	193 309,48
<b>Total HT</b>	<b>1 483 607,95</b>			
<b>TVA</b>	<b>244 727,16</b>			
<b>Total TTC</b>	<b>1 728 335,11</b>	<b>Total</b>	<b>1 728 335,11</b>	<b>1 000 000,11</b>

Monsieur le Maire indique, enfin, que la commune a été destinataire d'une proposition de crédit de la part de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 1.000.000,00 euros, d'une durée de 15 ans au taux de 4,10% indexé sur le LEP.

Les annuités prévisionnelles sont de 90.000 euros et les recettes locatives escomptées sont estimées à 65.000 euros annuels.

Des remboursements anticipés seront possibles en fonction des recettes réellement acquises, moyennant l'acquittement d'une pénalité de 3% du capital restant dû.

Sous réserve de l'instruction de la Caisse des Dépôts, cet emprunt pourra être contractualisé après le vote du budget primitif de l'année 2012. Le démarrage des travaux est donc envisagé pour mai 2012.

**Décision du Conseil municipal :**

*A l'unanimité, le Conseil prend acte des évolutions récentes du dossier, valide l'ensemble des propositions de M. le Maire et approuve le principe de contractualisation d'un emprunt de 1.000.000 euros pour le financement du projet.*

**12. QUESTIONS DIVERSES**

- **Eclairage public**

L'éclairage public de la commune sera prochainement interrompu chaque nuit, entre 23h30 et 05h30.

L'économie escomptée est d'environ 2.000 euros par an.

- **Célébration d'une centenaire**

Une habitante du village fêtera ses 100 ans le 24 février prochain. Les élus souhaitent organiser une manifestation en son honneur, sous la forme, par exemple, d'un présent qui lui serait remis à son domicile.

- **Mise en place d'une stèle pour les Anciens Combattants d'Afrique du Nord**

A la demande de la FNACA, la mise en place d'une stèle est envisagée. Le coût sera réparti de manière équivalente entre la commune et la FNACA, sous réserve de la présentation de plusieurs devis.

Une cérémonie, dont la date reste à définir, sera organisée pour la mise en place de cette stèle. L'emplacement sera défini conjointement par la commune et la FNACA.

- **Réalisation d'un forage dans la Morquenne**

Une question est posée concernant l'avancement du dossier de réalisation d'un forage dans la Morquenne.

En réponse, Monsieur le Maire indique que cette opération est envisageable, les conditions de mise en œuvre restant à déterminer.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée.**

*Le Maire,*

*Jean-Michel TISON.*

